

# QU'ON SE LE DISE...

Commune d'Aspres-sur-Buëch

Avril 2025



Chères Aspriennes, chers Aspriens,

Vous constaterez à sa lecture que cette gazette du printemps se veut optimiste pour l'avenir de notre commune. Cela fait du bien, actuellement, l'optimisme !!!

Cet optimisme, nous le devons, avant tout, à une situation financière saine constatée par les résultats excédentaires de l'exercice 2024. Une situation financière dont la gestion rigoureuse a permis de réaliser des projets nécessaires au bien-être de toutes et de tous ceci avec dynamisme et persévérance.

En 2024, nous avons priorisé essentiellement les travaux de la classe maternelle et les réfections des façades des bâtiments communaux.

Pour l'année 2025, nous mettrons tous nos efforts pour que l'installation du nouveau médecin généraliste, le docteur ANTHONY CERONI, se fasse dans les meilleures conditions possibles. L'arrivée de ce nouveau médecin est la garantie du maintien des autres professionnels de santé sur notre commune et c'est une chance pour nous, soyons donc très satisfaits de cette opportunité.



Pour cette année également, il est prévu de finaliser le rond-point du carrefour de la RD1075 et de la RD994A avec l'installation d'arbustes rampants et de la sculpture métallique. Après la transformation de la place des séquoias cette opération du carrefour métamorphose l'entrée du village.

Nous prévoyons, bien sûr et ce avec satisfaction, des crédits pour permettre l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire pour la prochaine rentrée.

Enfin, une dotation importante sera prévue au budget pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux sans oublier d'autres opérations à détailler dans nos prochains numéros.

Je terminerai en soulignant avec plaisir que l'aérodrome du Chevalet accueillera d'ici l'automne 2025 une nouvelle entreprise, la société AEROTECHNICS.

Enfin, je vous informe que soucieuse d'échanger avec vous j'ai proposé l'organisation de réunions de quartiers à programmer toute au long de l'année.

Je vous souhaite un excellent printemps 2025 et reste toujours disponible et à votre écoute.

Votre maire, Françoise PINET





Adieu l'ami Robert  
et surtout Merci.



Merci pour avoir consacré 12 ans au service de notre commune en ta qualité d'adjoint très impliqué dans la vie de notre village.

Merci pour tes initiatives et tes actions en faveur de notre jeunesse à la fois dans les domaines scolaire et sportif.

Merci pour ta sagesse, ton optimisme, tes conseils, ta convivialité, ta fidélité et ta gaieté.

Nous ne t'oublierons pas, l'ami Robert.



## LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Réunion du 29 Janvier

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

#### AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

Jusqu'à la date limite de vote du budget le conseil donne l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les opérations concernées sont les suivantes :

#### BUDGET COMMUNE

Inscription du devis relatif au portail de l'entrepôt des services techniques :

- Opération 101 - chapitre 21 : 2 000 €

Inscription du devis des panneaux acoustiques pour la cantine :

- Opération 75 - chapitre 23 : 7 262,40 €

Inscription des crédits manquants du devis de l'ONF pour l'étude du rif du Barry :

- Opération 124 - chapitre 20 : 1 600 €.

Inscription de crédits pour l'aménagement et l'équipement des cabinets médicaux :

- Opération 125 - chapitre 23 : 107 000 €

Inscription des crédits pour l'aménagement du rond-point - carrefour RD994A

- Opération 118 - chapitre 23 : 4000 €

#### BUDGET EAU

Inscription du devis relatif au complément du diagnostic de recherche des eaux claires parasites permanentes (ECP)

- Opération 14 - chapitre 23 : 3 816 €

#### BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Inscription de crédits pour l'achat de deux radiateurs

- Opération 17 - chapitre 21 : 1 330 €



## ↳ DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT



### Entretien de la voirie communale

Travaux envisagés pour 2025 :

-Chemin del Praïs : 49 998 € HT

-Grande rue : 13 000 € HT

Total : 62 998 € HT soit 75 600 € TTC à prévoir au budget 2025

Le montant maximum de la subvention pouvant être allouée par le département : soit 40 % HT : 25 200 €

Reliquat de la subvention du département au titre de 2024 : 14 000 €

Montant de la subvention à solliciter au titre de 2025 : 11 200 €

### Maison du parc

Travaux envisagés pour 2025 :

-Insonorisation des locaux : 6 052 € HT

-Installation d'une porte d'entrée isolante : 8 200 € HT

Total : 14 052 € HT soit 17 102 € TTC à prévoir au budget 2025

Montant de la subvention à solliciter au titre de 2025 : 70 % soit 9 836 €

## ↳ DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION

### Acquisition d'un micro tracteur (devis en cours) :

Plan de financement :

- Région 50 %
- Autofinancement 50 %

Les dossiers devant être déposés avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 le conseil donne l'autorisation de déposer une demande de subvention dès connaissance du montant du devis.



### Changement des fenêtres des locaux mis à disposition de l'ADMR (devis en cours)

Plan de financement :

- Région 70 %
- Autofinancement 30 %

De même le conseil donne l'autorisation de déposer une demande de subvention dès connaissance du montant du devis.

## ↳ EAU ET ASSAINISSEMENT - REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU



**PRESERVER L'EAU**  
PRODUIRE ET DIFFUSER  
LA CONNAISSANCE  
FINANCER DES PROJETS  
MOBILISER DES TERRITOIRES

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 a instauré la création de nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances viennent en substitution des redevances pour pollution domestique et

pour modernisation des réseaux de collecte.

Ces suppléments de prix pour les redevances pour performance font l'objet d'une décision de la commune.

Ce dispositif de redevances et les taux correspondants, doivent être appliqués sur toute facture émise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **1) Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 (0,01 € par m<sup>3</sup>)**

Rappel : Abonnement 48 €

Prix 0.60 € le m<sup>3</sup>

Taxe agence de l'eau : 0.43 + 0.01 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit 0.44 € le m<sup>3</sup>

Prix au total avec la redevance : 1.04 le m<sup>3</sup>

Pour une consommation annuelle moyenne de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le prix au m<sup>3</sup> avec l'abonnement serait de 1.44 € et le montant annuel à régler par l'abonné sera de 172,80 €.

## 2) Redevance sur la consommation d'eau potable et sur la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 (0.01 € par m<sup>3</sup>)

Rappel : Abonnement 48 €

Prix 0.60 € + 0.01 soit 0.61 € le m<sup>3</sup>

Taxe agence de l'eau : suppression à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Prix au total : 0.61 € le m<sup>3</sup>

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le prix au m<sup>3</sup> avec l'abonnement serait de 1.01 € et le montant à régler par l'usager de 121,20 €.



### ↳ PERSONNEL - RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Ce rapport fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis, et il doit également être présenté au conseil.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023 :

- Caractéristiques des emplois et situation des agents
- Évolution des politiques de ressources humaines
- Évolution de l'ensemble des données (nombre d'agents, statut, temps de travail)
- Pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc)
- Mise en place des actions spécifiques mutualisées (plan de formation, etc)



### ↳ CONTRAT DE COOPERATION LIBERALE EN VUE D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - COURT DE TENNIS

Un enseignant libéral a fait connaître son désir de dispenser un enseignement de tennis, pour son propre compte, sur les installations tennistiques communales. D'un commun accord, il a été décidé d'établir un contrat de coopération libérale en vue d'une occupation temporaire du domaine public qui définit la mise à disposition du court de tennis. L'enseignant devra verser à la commune, pour chaque utilisation effective d'un court mis à disposition, une redevance horaire de 3 €.



## Réunion du 12 Mars

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

### ↳ COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2024

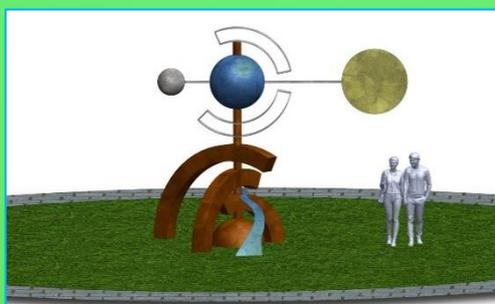
Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion.

#### 1) BUDGET PRINCIPAL

- Dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 966 560,79 €.

Au niveau des charges à caractère général, on constate une augmentation globale de 21,87 %.



Les dépenses d'entretien de la voirie ont doublé par rapport à celles réalisées en 2023 avec :

- L'opération d'aménagement de l'avenue de la gare pour un coût global de 49 181,35 € auquel s'ajoute la réfection de l'allée du cimetière pour un coût de 12 350,40 €.
- La maintenance de l'éclairage public pour un montant de 10 340,80 €.
- L'élagage des arbres pour un montant de 9 715 €.

Concernant les dépenses de chauffage et d'éclairage des bâtiments la baisse des frais liés à l'achat de combustibles (granulés de bois et fuel) compense presque la forte augmentation (37,5 %) des frais d'achat de l'électricité due au changement de contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les dépenses d'entretien des bâtiments s'élèvent à un montant de 18 548 €, les plus importantes opérations ont concerné les portails du cimetière, le changement d'une porte à la cantine et la pose de nouveaux panneaux à l'office de tourisme.

Les charges de personnel ont progressé de 7,23 % en raison essentiellement :

- Du remplacement d'agents placés en maladie.
- Du recrutement de personnels supplémentaires nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la cantine.
- D'une revalorisation indiciaire des agents de la fonction publique.

Il faut noter que l'assurance statutaire souscrite par la commune prévoit un remboursement de 95 % de la rémunération des personnels placés en maladie. Ces remboursements se sont élevés à 19 300,62 € en 2024 et apparaissent en recette.

#### - Recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 146 194,98 €.

Les recettes totales hors intégration des opérations budgétaires de vente de l'ancien presbytère ont progressé de 9,76 % par rapport à celles de 2023. L'augmentation se retrouve sur tous les chapitres. L'attribution du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux a permis l'encaissement d'une recette d'un montant de 44 204 €.

#### - Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un **excédent propre de 179 634,19 €**. Compte tenu de l'excédent incorporé de 2023 soit 993 673,42 €, le résultat de l'exercice se traduit par un **excédent de 1 173 307,61 €**.

#### - Dépenses d'investissement



Les opérations les plus importantes ont été : la réfection des façades de la mairie et du bâtiment de la rue des écoles (abritant notamment le bureau de poste), l'aménagement de l'avenue de la gare sans oublier la réfection de l'école maternelle.

Presque toutes les opérations inscrites ont bénéficié de subvention soit de l'Etat, de la Région ou du Département.

Le résultat en investissement se traduit par un excédent de 285 757,70 €. Après incorporation du résultat de 2023 soit un déficit de 478 776,75 € le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un **déficit de 193 019,05 €**. L'excédent propre de l'exercice 2024 s'explique notamment par la couverture du déficit de 2023, le versement tardif des subventions pour l'aménagement du nouveau terrain de tennis, l'inscription de la vente du presbytère.

## 2) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

### - Dépenses et recettes de fonctionnement :

Les dépenses réalisées s'élèvent à 197 118,09 € et les recettes à 205 064,22 €.

Les dépenses sont toutes inférieures aux prévisions budgétaires. Il faut noter l'importance de la dotation aux amortissements d'un montant de 76 470 €. Cette dépense nouvelle en 2024 est certes compensée par une recette mais pas pour un montant équivalent puisque cette recette s'élève à 57 615,91 €



Au niveau des recettes, l'encaissement auprès des usagers pour la délivrance de l'eau potable et pour l'assainissement est supérieure de 10 082.59 € aux prévisions. Le nombre d'abonnés en 2024 a été de 676.

La commune a bénéficié d'une prime d'épuration d'un montant de 3 565.83 € et d'un remboursement du fonds de compensation de la TVA d'un montant de 4 138.89 €.

#### - Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 7 946.13 €. Après incorporation du résultat de 2023, soit 164 005.35 €, le **solde excédentaire est de 166 661.27 €.**

#### - Dépenses et recettes d'investissement :

Les opérations inscrites en dépenses et recettes concernent le changement des vannes, les travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable vers le hameau d'Aiguebelle et les travaux sur le réseau d'assainissement nécessaires dans le cadre du carrefour de l'avenue de la gare.

Le résultat est déficitaire à hauteur de 43 762.15 €. Au regard du résultat de 2023 incorporé au budget soit un excédent de 40 828.82 € le résultat de l'exercice se traduit par un **déficit de 2 933.33 €.**

### 3) BUDGET ACTIONS/JEUNESSE

Ce budget intègre également le fonctionnement de la piscine il est géré par la commune pour le compte de l'ensemble des huit communes du Haut Buëch.



#### - Dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 244 174, 48 € et les recettes à 269 750,79 €.

Concernant les dépenses, le mauvais fonctionnement du dispositif de contrôle du chlore de la piscine du Chevalet a engendré une forte consommation de produits d'entretien. Toujours concernant la piscine, nous avons dû signer un bail de location pour deux mois afin de loger la maitresse-nageuse. Le coût de fonctionnement de la piscine a donc augmenté. Les autres dépenses ont été maîtrisées même si l'activité a progressé (voir le document en annexe).

Concernant les recettes elles sont supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation d'activité (tarification aux familles) et des financements de la caisse commune de sécurité sociale (ancienne CAF)

#### - Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 25 576.31 €. Après incorporation du résultat de 2023 soit un excédent de 90870.45 €, le solde est **excédentaire de 116 446.76 €.**

#### - Dépenses et recettes d'investissement

Les seules dépenses réalisées concernent l'acquisition de matériel et différents travaux pour la piscine.

#### - Résultat de l'exercice

Le résultat se traduit par un excédent de 14 908.27 €. Au regard du résultat de 2023 incorporé au budget soit un déficit de 13 266.21 €, le résultat se traduit par un **excédent de 1 642.06 €.**

### ↳ MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cette modification est nécessaire afin de remettre en cohérence nos tarifs avec les nouveaux montants des Aides aux Temps Libre (ATL) de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Comme auparavant les trois principes suivants ont été respectés à savoir :

- Une graduation régulière des tarifs d'une tranche de quotient familial (QF) à l'autre.
- Une gratuité déduction de l'aide de la CAF non souhaitable.
- Un maintien du montant total de facturation constant sans pénaliser les familles.

Les nouveaux tarifs à appliquer en 2025 prennent en compte les nouveaux montants des ATL, ce qui signifie soit une baisse du tarif pour les tranches de QF les plus basses soit une stabilité ou une très légère augmentation pour les tranches les plus hautes.



# INFORMATIONS DIVERSES

## Un aérodrome attractif

C'est vraiment une grande satisfaction d'apprendre qu'une entreprise implantée sur l'aérodrome le Versoud en Isère a décidé d'ouvrir une antenne sur l'aérodrome du Chevalet. Bien entendu, le conseil



départemental des Hautes-Alpes n'a pas hésité à accepter le principe d'une mise à disposition d'un terrain afin d'accueillir dans les meilleures conditions cette entreprise dénommée AEROTECHNICS. Très rapidement un permis de construire a été déposé pour la réalisation d'un hangar de 1500 m<sup>2</sup> destiné à recevoir des ateliers de maintenance, de restauration, de peinture et en prévision de fabrication de planeurs. Le coût de l'investissement est évalué à 1,3 million d'euros. Le permis a été délivré début janvier. Les travaux démarreront en mai prochain et devraient être terminés en octobre. A l'ouverture des hangars sept salariés travailleront sur le site. Comme le soulignent Fabian LIENHARD et Thierry VAIRAI, deux des associés de l'entreprise « Si cela explose on pourrait monter à 50 salariés, il n'existe pas de formation spécifique au planeur, il faut être motivé et habile de ses dix doigts, 90 % des salariés ne sont pas des pilotes, en revanche ce sont des passionnés de mécanique » et de rajouter : « La RD1075, l'autoroute du planeur ».

Le projet se situe en bordure de la route menant aux hangars



## Un triste samedi soir

Le samedi 22 février au soir un incendie s'est déclaré dans la cour de l'école sur le local le long du torrent du Barry destiné à ranger les équipements sportifs. Les pompiers que nous remercions sont intervenus très rapidement mais malheureusement tout le matériel a été détruit, seuls les trois murs ont été sauvés. Des premières investigations réalisées par la gendarmerie il semble que cet incendie ne soit pas accidentel, nous

attendons des précisions sur ce point. Nous avons le lendemain dimanche pu constater que des tessons de bouteille étaient éparpillés sur la plateforme devant le podium. Afin de garantir la sécurité nous avons dû faire appel à des volontaires pour nous aider à les dégager. Nous remercions à ce sujet les membres du tennis club et des sapeurs-pompiers qui ont tout de suite répondu à notre appel pour sécuriser le site.



## Du nouveau pour la rentrée scolaire 2025/2026



L'école de la commune compte actuellement 5 classes dont deux de maternelle. Avec un effectif prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire de 124 enfants (sans compter les inscriptions non prévues et des redéploiements éventuels en CM2) la rentrée scolaire prochaine s'annonçait difficile. En effet, l'effectif moyen par classe se chiffrait à plus de 24 élèves, après répartition par niveau l'effectif de certaines classes devait comporter 27 et même 28 élèves. Cette situation a été

examinée de près par la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale en charge de faire des propositions et d'arrêter la carte scolaire. Des données départementales sur les effectifs scolaires du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire) de 2024 il ressort un effectif global de 10 154 élèves et un nombre moyen par classe de 19,3. Ce nombre largement inférieur à celui envisagé à la rentrée pour notre école a incité le directeur des services de l'académie (DASEN) à octroyer une classe supplémentaire à notre école pour la rentrée prochaine. Cette sixième classe sera localisée au 1<sup>er</sup> étage dans des locaux à rénover et à meubler par la commune. Elle va permettre de meilleures conditions de travail pour l'équipe enseignante et un meilleur accueil des élèves. Elle montre aussi que notre commune poursuit son développement avec un accroissement régulier de sa jeune population, ce qui est très positif. Bien entendu nous tenons à remercier le DASEN de sa décision sans oublier notre directrice Nathalie PICINI pour son dynamisme et son professionnalisme.



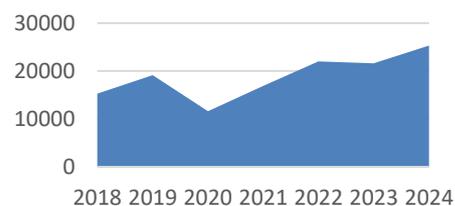
## Bilan positif pour Actions Jeunesse !

En ce premier trimestre 2025, il est temps de faire un bilan de l'année 2024, qui est tout simplement une année record ! En effet, la fréquentation de l'accueil de loisirs arrive à des niveaux jamais atteints.

Cette fréquentation est mesurée en heure de présence. Par exemple, un enfant présent à la journée un mercredi ou une journée de vacances représente une fréquentation de 8h ; un accueil périscolaire du soir : 2h ; du matin : 1h.

En 2024, nous avons atteint plus de 25 000 heures de présence d'enfant.

Evolution de la fréquentation en heures depuis 2018



Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation des effectifs des deux écoles du territoire, La Faurie et Aspres-sur-Buëch. De plus, la fréquentation moyenne par enfant augmente depuis plusieurs années : de 13 journées (8h) par an et par enfant en moyenne en 2021, nous sommes passés à 20 journées par an et par enfant en 2024. Ceci est un bon indicateur du besoin de ce service pour les familles, ainsi que de leur confiance pour l'équipe d'animation.

Cela a évidemment aussi des répercussions financières avec des recettes supplémentaires :

- La facturation aux familles est mécaniquement plus élevée.
- Le financement de la CAF, avec laquelle l'accueil de loisirs est conventionné, indexé sur la fréquentation, est également proportionnel, avec une hausse non négligeable.

Mais aussi des dépenses supplémentaires assurées par le service Actions Jeunesse :

- Du personnel supplémentaire doit être embauché, notamment pour les périodes de vacances scolaires, afin d'accueillir le plus d'enfants possible, sans devoir refuser l'accueil de certains par manque de place. L'encadrement des enfants étant soumis règlementairement à un quota : 8 enfants de moins de 6 ans pour 1 animateur, et 12 enfants de plus de 6 ans pour 1 animateur.

- Des fournitures plus nombreuses : crayons, feutres, papier et autres fournitures pédagogiques qui représentent plusieurs centaines d'euros chaque année ;

- Des frais d'activités plus importants auprès de prestataires : cinéma, musées, parcs de loisirs, spectacles...

Le bilan de l'hiver quant à lui est déjà très positif et tend encore à battre de nouveaux records.

En effet, ce sont plus de 40 enfants du territoire du Haut Buëch qui ont pu profiter de 4 sorties à la Joue du Loup avec leçons de ski assurées par des moniteurs ESF. Les skieurs déjà confirmés ont pu quant à eux dévaler les pentes enneigées, encadrés par les animateurs et des parents accompagnateurs. Nous les remercions d'ailleurs chaleureusement pour leur engagement.

Les vacances d'hiver ont elles aussi bénéficié d'une fréquentation record pour laquelle nous avons dû adapter notre fonctionnement en accueillant le groupe des grands dans les locaux de l'école. La traditionnelle sortie à la patinoire a encore une fois été plébiscitée.

Le printemps s'annonce aussi bien rempli avec un peu de jardinage pour embellir le jardin de la maison du Parc de quelques fleurs et petites décorations, des activités manuelles autour du thème du printemps et de Pâques ainsi que 2 sorties à la Piscine de Gap et au Bowling.

Les ados ne sont pas en reste car les activités ont repris depuis l'arrivée de Lorie en tant qu'animatrice référente, elle leur propose des activités un vendredi soir sur deux, un mercredi après-midi par période ainsi que presque tous les jours des vacances. Un temps d'aide aux devoirs collégiens vient également d'être mis en place tous les mardis soir, de 17h15 à 18h15.

Par ailleurs, les vacances d'été se préparent : le programme détaillé avec séjour pour tous les âges sera distribué prochainement. Les places en séjour étant limitées, soyez réactifs !

Pour tout renseignement ⇓ ⇨ Service Actions Jeunesse

07.85.55.87.71

alsh@actionsjeunesse.fr



## Des retraites bien méritées

C'est ce que nous souhaitons au docteur Martial LECHEVALIER, médecin généraliste sur notre commune depuis plus de 20 ans. A sa demande, nous n'avons pas organisé un moment de convivialité pour le remercier de sa présence assidue à nos côtés afin de nous maintenir en bonne santé. Nous avons tenu à le remercier au nom des habitants en lui offrant un vol en ULM au dessus des montagnes qu'il apprécie tant. Au nom de toutes et tous nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa liberté.

Un autre départ aussi sur la commune celui de Monsieur Pascal HUSSER notre boucher. Installé en 2007 suite à Monsieur Gérard BLANC, il a également exercé l'activité de traiteur et à ce titre, a été très apprécié pour les festivités organisées sur la commune ou à l'extérieur. Nous lui souhaitons également une bonne retraite et gardons l'espoir d'une reprise de son commerce par un successeur.



## Les feux récompenses sur la RD1075



Le feu récompense EVOLIGHT est conçu pour encourager les conducteurs à adopter une conduite plus responsable. Lorsqu'un véhicule respecte la vitesse limite, le feu passe au vert, récompensant ainsi le conducteur. En revanche, en cas d'excès de vitesse, le feu reste au rouge, dissuadant les comportements dangereux. Ce mécanisme simple mais efficace contribue à réduire les accidents de la route et à promouvoir une conduite sécurisée.



Par très mauvais temps, le système active automatiquement son mode orange clignotant. Le trafic reste fluide et sécurisé !

## Des travaux nécessaires pour le cabinet médical



Les travaux prévus pour réaménager le cabinet médical du Docteur Anthony CERONI débuteront le 8 avril 2025. Ils devraient se terminer bien avant la prise de fonction du Docteur CERONI fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Avec gentillesse et compréhension, Madame le Docteur GROLL a accepté d'assurer ses consultations pendant les travaux. Nous ferons notre possible en concertation avec les entreprises pour que tout se passe au mieux, sans trop de gêne pour elle.

La population est invitée à être compréhensive face à cette situation. Il importe que l'officine de pharmacie garde tout son attrait et ce malgré la présence d'un seul médecin. Nous comptons sur vous.



## L'ACTUALITÉ

### Réunions de quartier

Afin d'échanger avec les habitants(es), Madame le Maire et les conseillers municipaux ont décidé d'organiser des réunions de quartier. La 1<sup>ère</sup> de ces réunions, qui concerne les résidents(es) des Lotissements La Tuilière, Saint-Apôtre, Trésouriac, route de Valence, Le Chevalet aura lieu le jeudi 24 avril à 11 heures Place des Aires.

Nous vous attendons nombreux !  
Qu'on se le dise !!!



**Quand puis-je faire des travaux de jardinage, de bricolage ?**  
(tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, ... et autres appareils bruyants)

**DU LUNDI AU VENDREDI**  
De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

**LE SAMEDI**  
De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

**DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS**  
De 10h00 à 12h00

Nouvel arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores du 26 février 2025

**CHOISIR LE BON MOMENT C'EST MOINS DÉRANGÉANT !**



L'arrêté préfectoral du 26 février 2025 relatif à la lutte contre les nuisances sonores stipule :

- Tout bruit gênant par sa durée, sa répétition ou son intensité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit, afin de protéger la santé et la tranquillité publiques.
- La gêne sonore est caractérisée dès lors que le bruit produit est gênant pour le voisinage par sa durée, son intensité ou sa répétition.
- Les activités bruyantes effectuées par les particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments tels les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants sont autorisées aux horaires cités sur l'affiche ci-contre. Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits.



## Emploi du feu

Attention! depuis le 15 mars l'emploi du feu demeure strictement réglementé. Actuellement en période orange, les brûlages sont interdits sauf sur dérogation. L'élimination des déchets verts se fera uniquement en déchetterie ou par broyage. Pour tout renseignement → se référer à l'arrêté préfectoral n°05-2017-03-14-004 du 14 mars 2027 sur <https://www.hautes-alpes.gouv.fr>



## Miaou, Miaou

Qu'il est touchant, le chant du chat...



Il est des lieux, sur le territoire de la commune, où ces charmants animaux tiennent le haut du pavé et se reproduisent joyeusement. Ils sont de deux catégories « administratives » : ceux qui ont un propriétaire (dans la mesure où il est possible d'être propriétaire d'un chat) et ceux dits libres.

Afin de tenter de freiner ce qui pourrait devenir une prolifération incontrôlée, la Mairie va mettre sur pied une campagne de stérilisation des chats errants, dont les modalités seront publiées d'ici peu. En attendant, il est demandé aux propriétaires de chats qui sortent, ou qui vivent librement, de veiller à ce que ces quadrupèdes soient stérilisés, afin d'obtenir une efficacité maximale de ce genre d'opération.

A bientôt, donc.

... RONRON, RONRON, et vive le chat, et vive le chat

Alain FROGET, Conseiller Municipal Délégué

**N'ATTENDEZ PLUS QU'IL RAMASSE À VOTRE PLACE !**



DÉJECTIONS CANINES  
PLUS DE RESPONSABILITÉS  
POUR PLUS DE PROPRETÉ.

Mairie  
d'Aspres-sur-Buëch



Villes et Villages Fleuris  
LA HAUTE ALPES 05  
[www.mairie-aspres-sur-buech.fr](http://www.mairie-aspres-sur-buech.fr)



Téléconsultez un médecin depuis l'officine de pharmacie du Haut Buëch :

- Munissez-vous de votre carte vitale et de votre carte bancaire,
- Disponible sans RDV,
- Prise en charge par l'Assurance Maladie - Tiers payant accepté - Ordonnance délivrée si nécessaire.

⇒ Pour les cas d'usage courant :

- \* Otite / Bouchon d'oreille
- \* Infection urinaire / cystite
- \* Affections ophtalmiques légères
- \* Renouvellement d'ordonnance

 medadom.com



## NOS COMMERCES

# Boulangerie

Aurélie et Muriel vous accueillent à la boulangerie "Chez Lily" les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 7h à 13h.

Venez y découvrir (si ce n'est déjà fait ! ) les différentes sortes de pains au levain naturel et farines bio locales ainsi que les viennoiseries pur beurre maison! Les propositions salées se développent petit à petit. Nous avons à cœur de vous proposer des produits entièrement faits maison aux ingrédients sélectionnés pour leurs qualités, ce qui explique la petite fabrication (et aussi parce qu'Aurélie est seule derrière les fourneaux ! ) N'hésitez pas à passer commande au 06 70 38 03 45 la veille avant 11h...



Des soirées à thème sont organisées au Café de la Gare. Animations pour petits et grands, le Café de la Gare vous attend nombreux !



# L'AGENDA DU PRINTEMPS



**Association Tennis Club  
Aspres-sur-Buëch**

**TOURNOI  
De Contrée**  
Dimanche 13 avril 2025

Salle des fêtes Aspres-sur-Buëch  
À 14h00  
Tarif: 10 Euros/Joueur

RÉPARTITION DES LOTS SUR LA TOTALITÉ  
DES INSCRIPTIONS:  
50% LA 1ÈRE, 20% LA DEUXIÈME ET LOT DE  
CONSOLATION POUR LA 3ÈME ET 4ÈME  
ÉQUIPE.  
REMISE COUPE POUR LES 3 PREMIÈRES  
ÉQUIPES

**Buvette sur place**  
Réservation: 07 68 78 37 92

IPNS--No pas jeter sur la voie publique

26 AVRIL 2025  
**NETTOYONS  
LE SUD**  
nettoyons.maregionsud.fr

« Vous aimez votre Région ?  
Le 26 avril 2025, participez à la plus grande  
opération de ramassage des déchets ! »

INSCRIPTION

RENAUD MUSELIER  
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Président délégué de Régions de France

maregionsud.fr

REGION SUD  
PROVENCE ALPES  
CÔTE D'AZUR

**ASPRES-SUR-BUËCH**  
RDV au Parc des Séquoias  
- 10 Heures -

**Venez  
Nombreux!**

8 MAI - 11H30  
Devant la Mairie

Cérémonie Commémorative  
Monument Aux Morts

AVENUE DE LA GARE  
DIMANCHE 18 MAI

**VIDE  
GRENIER**

8H - 18H | ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION  
SAINT-GÉRAUD D'ASPERIS



# ÉTAT CIVIL



## Décès

Madame Annie PISTORELLO, le 30 décembre 2024

Madame Micheline MOUCADEAU, le 10 janvier

Monsieur Robert RICHIARDONE le 18 février

Madame Cécile CHEVALIER, le 11 mars

Madame Marie-Louise BOIVIN, le 19 mars, secrétaire  
de mairie d'Aspres-sur-Buëch retraitée



## POUR TERMINER...

On n'arrête pas le progrès !



Nul ne peut ignorer l'existence des feux dits « récompense » installés sur la ligne droite de la Route de Grenoble. Malgré quelques difficultés de fonctionnement maintenant résolues, ils donnent globalement satisfaction.

Devant ces résultats encourageants, une idée (géniale ?) a germé dans le cerveau des décideurs : dans la droite ligne (c'est le cas de le dire) des prescriptions et autres conseils qui fleurissent partout et, à tort ou à raison, nous infantilisent allègrement, il a été décidé, à titre expérimental (ouf !) d'étendre ce système de « récompense » aux piétons, en l'améliorant encore : vous souvenez-vous de la machine à instruire dans le film « les sous-doués » ? Le principe est le même, mais uniquement pour la partie récompense, natürlich.

Je n'entre pas dans le détail des aménagements techniques pour la bonne raison que je les ignore. Ainsi et par exemple, quand un piéton traversera dans un passage matérialisé au sol, une fois arrivé de l'autre côté, il rencontrera un distributeur automatique qui lui délivrera une sucette ou un caramel (ce n'est pas encore décidé, cela dépendra du sponsor).

Si l'expérimentation donne des résultats positifs, elle sera étendue aux vélos et autres trottinettes. On réfléchit encore pour les poussettes (qui récompenser ? le pousseur ou le poussé ?).

Quand donc cela va-t-il débiter, vous demandez-vous avec avidité ? Certainement... le 1<sup>er</sup> avril, bien entendu !

*Alain FROGET, Conseiller Municipal Délégué*



Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch

Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal

[www.mairie-aspres-sur-buech.fr](http://www.mairie-aspres-sur-buech.fr)

Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap

